Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213500341-20260506-DE_2026_037-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de La Boussac

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 mai 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 29/04/2026

Le mercredi 6 mai 2026, le Conseil municipal de la Commune de LA BOUSSAC s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Mairie sous la présidence de Christine FAUVEL, suivant convocation transmise le 29 avril 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : FAUVEL Christine, VITASSE Marie-Frédérique, LOIZEAU Cyrille, LEMENANT Fanny, RABOURT Jean-Luc, BLANCHET David, BOULMER Daniel, LAYER Martine, MARTIN Monique, MOULIN Pascaline, MÉNARD-CORVAISIER Magali, RICHEUX Nadège, VIGOUR David

Excusé ayant donné procuration : NOEL David à RICHEUX Nadège, CHAPDELAINE Jérôme à RABOURT Jean-Luc

Secrétaire de séance : LAYER Martine

N° 2026-037 - RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.C.I.D.)

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article 1650 du code général des impôts, une CCID doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants dans les communes de moins de 2 000 habitants

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.
Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par courrier en date du 30 mars 2026, Madame la Directrice régionale des Finances publiques de Rennes (35) demande à Madame le Maire de lui transmettre une liste de contribuables en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Cette liste doit comporter douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants. Six commissaires titulaires, et six commissaires suppléants, issus de cette liste, seront ensuite désignés par Madame la Directrice régionale des Finances publiques de Rennes (35).

Madame le Maire propose au conseil municipal la liste des personnes suivantes pour siéger en commission :

Titulaires :

1.BASTARD Léon
2.COEURU Eugène

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213500341-20260506-DE_2026_037-DE

3.THOMAS Sylvaine
4.CHAPDELAINE Jérôme
5.VIGOUR David
6.SEVESTRE Marie-France
7.LEBON Jean-Pierre
8.JOURNEL Loïc
9.LOIZEAU Cyrille
10.BOULMER Daniel
11.LEMENANT Pierrick
12.BLANCHET Nicolas

Suppléants :

1.MENARD-CORVAISIER Magali
2.LEVEQUE Jean-Claude
3.FLEURY Edith
4.NOEL David
5.GEDOUIN Claude
6.VITASSE Marie-Frédérique
7.MOULIN Tanguy
8.LIONIS Damien
9.OLLIVIER Jean-Luc
10.BRIENS Denis
11.BOURGES Philippe
12.BAUDRY Kévin

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'accepter** la proposition faite par Madame le Maire,
- **D'autoriser** Madame le Maire à transmettre la présente délibération à Madame la Directrice régionale des Finances publiques de Rennes (35).

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité les propositions de Madame le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Le président de séance,
Christine FAUVEL

Le secrétaire de séance
Martine LAYER